

Coronavirus : «24 heures pour rebondir» pour les entreprises en difficulté

L'événement, prévu vendredi 29 mai, s'adresse aux indépendants et dirigeants de TPE. L'inscription aux visioconférences est gratuite.



La tempête du [Covid-19](#) fait tanguer votre entreprise ? L'événement gratuit « 24 heures pour rebondir » a été pensé pour vous par [Second Souffle](#). Cette association, spécialisée dans l'accompagnement des entrepreneurs en difficulté, coordonne, ce vendredi 29 mai, huit visioconférences sur le thème du rebond face à cette pandémie qui bouleverse notre économie. « Mille personnes pourront suivre à distance chaque table ronde », explique son fondateur Dimitri Pivot.

Public visé : les petits patrons au pied du mur. Du commerçant qui bataille avec administrations et banques pour obtenir un prêt à l'artisan dont la société est menacée de disparition. « Si Air France ne reçoit pas d'aides de l'Etat, l'entreprise disparaît, alors que son modèle économique est pérenne. On peut transposer ce cas aux TPE en difficulté à cause de la pandémie, dans le tourisme et la restauration notamment », analyse cet ancien patron.

LIRE AUSSI > [Entrepreneurs, Le Parisien lance le « Labo de la relance » à vos côtés](#)

Et de rappeler : « En temps normal, sur les 3,5 millions d'entreprises que compte la France, il y a chaque année 80 000 liquidations, arrêts d'activité ou reventes. » La Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (Coface) prévoit cette année une augmentation des défaillances de 15 %.

En partenariat avec cinq autres associations du [Portail du rebond, qui vient en aide aux patrons](#), Second souffle a convaincu Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, et François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), d'ouvrir cette « journée d'information pour engager rapidement son rebond », poursuit Dimitri Pivot.

Les experts répondent en direct à vos questions

« C'est cinq minutes de présentation par intervenant. Ensuite, on passe dans le dur, avec de l'interactivité », promet Dimitri Pivot. Installés devant leur écran, les entrepreneurs pourront voter pour une question proposée par l'un d'eux s'ils la trouvent pertinente. Un animateur, lui aussi en visioconférence, la posera ensuite à l'un des intervenants.

Au total, une vingtaine d'experts, dont une avocate spécialisée dans le droit des entreprises en difficulté, répondront en direct aux interrogations des participants. La trésorerie, préoccupation majeure des petits patrons, sera évidemment au cœur des échanges. « Vous pourrez interroger le médiateur national du crédit sur le champs d'action de la Banque de France quand on dépose un recours pour le Prêt garanti par l'Etat, ou pour savoir s'il est possible de représenter un dossier en cas de refus. Les questions seront très concrètes et compréhensibles à la minute », insiste-t-il.

Le rendez-vous « Des institutions à votre service ! » sera l'occasion d'échanger avec des experts de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ou de l'Urssaf. « On fera un focus sur l'Occitanie qui a rassemblé tous les services de l'Etat, les associations et les organisations patronales autour d'un point d'entrée unique pour répondre aux demandes des petits patrons en difficulté », précise Dimitri Pivot.